



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LONGPONT

Séance du 04.11.2016

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>		
<b>DEPARTEMENT AISNE</b>		
<b>Nombre de membres</b>		
<b>En exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
11	10	11
<b>Date de convocation</b> 24.10.2016		
<b>Date d'affichage</b> : 24.10.2016		

Le quatre novembre deux mille seize à 20 h, le Conseil Municipal de Longpont, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles DAVALAN, Maire.

**Présents** : VERDUN Isabelle — DELBENDE Bruno— THEVENON Patrice – Jean-Pierre DUVAL – Thierry GAUTHIER – Amélie DUMAY – Gérard PARIS – Michel BRUNET – Francisco MANGAS

**Absent excusé** : Christian MOQUET

**Pouvoir** : Monsieur Moquet donne pouvoir à Monsieur Brunet

**Secrétaire** : Isabelle VERDUN

### Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28.09.2016

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité

### 1 Projet de regroupement scolaire sur la commune de Dampleux

Le projet de regroupement scolaire unique sur la commune de Dampleux est exposé.

Il intéresse par nature des communes du sud de la CCVCFR (Communauté de Communes de Villers-Cotterêts Forêt de Retz) et certaines communes du nord de la CCOC (Communauté de Communes de l'Ourcq et du Clignon) qui se situent dans le secteur géographique de Dampleux.

Considérant que dans nos territoires ruraux la scolarisation en primaire, reposant sur des écoles de campagne dans leur formation traditionnel actuel, est menacée de disparition à court ou moyen terme, du fait d'un ensemble de facteurs variées mais convergents.

Considérant que les villes de Villers-Cotterêts ou La Ferté Milon n'auraient pas en l'état les capacités d'accueillir tous les enfants provenant des communes rurales.

Considérant que la scolarisation systématique des enfants des campagnes en zone urbaine, outre les problèmes d'organisation pour les familles et les problèmes de transports qui en découleraient, ne procurerait pas à nos enfants les meilleures conditions d'étude.

Considérant que tous ces éléments seraient source de dévitalisation pour nos territoires ruraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord de principe à l'adhésion de la commune de Longpont à ce projet de regroupement scolaire à l'unanimité.

### 2 Fusion des syndicats de rivière du Clignon et de l'Ourcq - Election de deux délégués titulaires et suppléants

Vu l'arrêté n°2016-942 portant projet de périmètre du nouveau syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Ourcq amont et du syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant du Clignon, Vu l'article 5 des nouveaux statuts

En application de l'article L5112-27 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'élire deux délégués titulaires – deux délégués suppléants.

Monsieur Michel Brunet - titulaire

Monsieur Jean-Pierre Duval – titulaire

Madame Isabelle Verdun – suppléante

Madame Amélie Dumay – suppléante.

### 3 Remboursement de l'emprunt assainissement à la commune dans le cadre du transfert de compétences à la CCVCFR.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 février 1992 concernant la dette du service assainissement à la commune de Longpont

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 février 1997 relative au remboursement de l'emprunt.

Vu l'état global de la dette au 31 décembre 2016 du service assainissement

Vu la loi (NOTRe) et le transfert de compétences assainissement collectif à la Communauté de Communes de Villers Cotterêts Forêt de Retz au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, approuvé par décision du conseil communautaire et de l'arrêté préfectoral en date du 07/04/2016.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de faire le transfert du capital restant dû à la commune :

Service Assainissement  
Article 1687 - 49 395.31 €

Commune de Longpont  
Article 27631 + 49 395.31 €

#### **4 Versement subvention à la commune de Laucourt (80)**

Monsieur le Maire présente le courrier de la commune de Laucourt concernant une demande de don afin de la soutenir suite à une condamnation du Tribunal Administratif d'Amiens et de la confirmation de la cour administrative d'appel de Douai. Il s'agit de dommages causés par la commune suite à des travaux effectués bénévolement par des anciens membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par

10 voix - Pour

1 Voix – Abstention

Décide le versement de la somme suivante :

Chap.11 – art. 6225	- 250 €
Chap. 65 – art. 657364	+ 250 €

#### **Questions diverses**

Taxe de séjour – embellissement du village – barrières avec bac floral près du square P. Moquet

Demandes de subvention en cours – Contrat Départemental de Développement Local en vue de :

- Travaux d'accessibilité cimetière
- Sécurisation et aménagement – Rue de la belle Croix et rue St Louis
- Embellissement du village

Réserve parlementaire accordée pour les travaux d'enfouissement du réseau

Réserve parlementaire accordée pour les travaux de sécurisation et d'aménagement

Projet éolien des communes de Chaudun et Chouy.

Fin de la séance à 21 h 45